Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 Safar 1446
20 Août 2024

N° 96

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2093**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2094**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2096**
Avis aux créanciers..... **2102**
Convocations
Sociétés anonymes **2103**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société "Le Rocher du Cap"

Capital en cours d'augmentation

De 800.000 Dinars à 1.200.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 1696861 M

Objet : Exploitation de gîtes ruraux

Suivant PV de l'AGE en date du 9.5.2024, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 20.6.2024, Quittance n°M044492, enregistrement n°24501662 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 02.8.2024 quittance n°202487002, il a été décidé une augmentation du capital social de 400.000 Dinars par compensation de créances et l'émission de 40.000 actions de 10 Dinars chacune et dont voici ci-après les autres caractéristiques :

Montant du capital social à souscrire : 400.000 Dinars.

Prix d'émission : au pair, soit 10 Dinars par action, payable pour les actions souscrites, à raison de 10,000 Dinars, représentant la totalité.

Durée de la société : 99 ans

Aucun avantage particulier stipulé dans les statuts.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux lois et aux statuts.

Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : conformément aux lois et aux statuts.

Délai ouvert pour la souscription : 15 jours avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024T00789SANB2

SOCIETE GOLF BEACH HOTEL

SARL au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 46 Avenue Habib Bourguiba Midoun Jerba

R.N.E : 0024833 P

Suivant P.V de l'Assemblée générale tenue le 19/7/2024 enregistré à la Recette des finances de Midoun le 1/8/2024 sous le n°24803301 dont une copie a été déposée au RNE le 6/8/2024 annonce n° 202487767 Bulletin n°152 il a été décidé de désigner membres du conseil d'Administration :

Issam Ben Bechir EL MESSABI - Habiba Ben AMARA- Ridha EL MESSABI - Samir EL MESSABI - Nafaa EL MESSABI - Ilhem EL MESSABI - Anes EL MESSABI - Atef EL MESSABI - Imed EL MESSABI et ce pour les exercices 2023-2024-2025 et la désignation de Habib DOGHRI commissaire aux comptes pour la même période.

L'Assemblée a aussi approuvé la cession des 6174 parts indivises appartenant à la Société dans le Titre foncier n°4483 Médenine dénommé - Al Hana.

- Suivant P.V du Conseil d'Administration tenu le 19/7/2024 enregistré à la Recette des finances de Midoun le 1/8/2024 sous le n°24803300 dont une copie a été déposée au RNE le 6/8/2024 annonce n°202487767 Bulletin n°152 il a été décidé de désigner Mr. Issam Ben Bechir EL MESSABI Président Directeur Général de la Société avec tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts dont celui d'affecter en garantie les biens meubles et immeubles de la société pour l'obtention des crédits nécessaires à l'activité de la société. De même il est autorisé à signer l'acte de cession des 6174 parts appartenant à la société dans le titre Foncier n°4483 Médenine dénommé - Alhana.

2024R02131SANB2

TUNISO SAOUDIENNE DE RECOUVREMENT

Société anonyme

Au capital de 300 000 DT

Siège social : 19 Rue des Jasmins, Nouvelle Ariana - 2080 - Ariana

Identifiant Unique : 0815441 C

CNSS : 167549-30

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire du 5/7/2024 enregistré à la recette des finances, Cité Administrative, Ariana le 15/7/2024, Quittance n°M086461, Enregistrement n°24704908 et publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 02/8/2024 sous le n°202483000, il a été décidé ce qui suit :

La nomination des membres du Conseil d'Administration suivants pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2026 :

- Tunisian-Saudi Bank «T.S.B» ;

- Tuniso-Saoudienne de Participation et de Placement «T.S.P.P» ;

- Mme Amel Rihane ;

- Mme Rym Mbarki ;

- Mme Sondes Nejeh ;

- M. Abderrazzek Jaouadi.

La nomination du Cabinet Audit & Consulting Business (ACB) représenté par M. Zied Khedimallah, en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois exercices se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2026.

2024R02148SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 16 350.000 DT

Siège social : Koutine 4121, Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mercredi 31/7/2024 au siège social de la société de fabrication des boissons de Tunisie à Tunis enregistré à la recette des finances de Médenine le 8/8/2024 sous le n°24704957 quittance n°M074825 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre

des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 9/8/2024 sous le n°202488381, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Mr Khaled SAIIDI CIN n°05782057 délivrée le 31.3.2014 et Mr Béchir SAIDI CIN n°05767657 délivrée le 24.02.2020 pour la signature conjointe et la gestion des opérations courantes de l'entreprise pendant trois (3) mois tout en leur donnant les pouvoirs nécessaires pour diriger l'entreprise.

2024R02150SANB2

Assemblée générale ordinaire

Société CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE - TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 11 100 000 DT

Siège social : 02 Rue Sahab Ibn Abbad Belvédère - 1002 - Tunis

IU : 0001296 M

CNSS : 43622-69

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, le 7 août 2024 sous le n°24703842, Quittance n°M46424, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 12/8/2024 sous le n°202488940, il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 et décision de distribution de dividendes;

- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Attribution de jetons de présences.

Assemblée Générale extraordinaire :

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, le 7 août 2024 sous le n°24703844, Quittance n°M46428, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 12/8/2024 sous le n°202488940, il a été décidé :

- La modification du mode de direction de la société ;

- La mise à jour des statuts de la société.

Réunion du conseil d'administration :

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, le 7 août 2024 sous le n°24703843, Quittance n°M46426, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des Entreprises le 12/8/2024 sous le n°202488940, il a été décidé :

- La désignation de Monsieur Said Drira en tant que Président Directeur Général, fixation de sa rémunération et ses pouvoirs. Son mandat expire avec la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2025.

- La désignation de Monsieur Karim Gharbi en tant que Directeur Général Adjoint, fixation de sa rémunération et ses pouvoirs, son mandat expire avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2025.

2024402050SANB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

La société communautaire régionale AGRI ORBATA

Capital social : 20300 (vingt mille trois cent dinars)

Adresse : Avenue Amor ben Slimen - Gafsa 2100

Matricule Fiscal : 1881343/E

La société communautaire régionale AGRI ORBATA annonce l'approbation de la désignation de M.FAISSEL ZRIBA installé à Gafsa comme commissaire aux comptes de la société pour la législature 2024-2025-2026.

Redevances aux Services du Registre National des Entreprises Quittance N°2024F10169808.

GSM : 58 888 958

Mail : agriorbata2024@gmail.com

2024R02145SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 6 Août 2024 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel 45 Avenue de la Gare Tunis le 6 Août 2024 enregistrement n°24201721 quittance n°M042439 Monsieur Ammar ben Sadok ben Ahmed Djobi demeurant numéro 10 rue Barrage Beni M'tir cité Fath Jbel Jloud - Tunis a vendu à Monsieur Ayoub ben Mohamed Yahyaoui demeurant numéro 12 rue 9107 Jbel Jloud - Tunis le fonds de commerce sis au numéro 110 rue 9042 Jbel Jloud - Tunis destiné à usage Café de 1ère Catégorie avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T à l'adresse de l'Avocat à la cour de cassation Maître Bouaziz Mahmoud sis au numéro 01 rue Labid Lafayette - Tunis dans les Horaires du Travail officiel du bureau une copie du présent est paru au journal le Quotidien le 9/8/2024.

2024T00785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 02 Août 2024 et enregistré à la recette des finances La Goulette, Tunis le 7/8/2024 Reçu (N°M097629) enregistrement (N°24206565) la société Gelio Beauty S.A.R.L IU : 1719257 Y, sa gérante Madame Jalila JOUINI (C.I.N n°06402692) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Anis Ben Salah MESKINI (C.I.N n°07659897) exploité «Centre de Coiffure et Beauté et vente Produit Cosmétique «Situé au n°56 Avenue de l'Environnement Jardins de l'Aouina, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au cabinet de Maître Asma FARAH Avocate son bureau sis au n°41 étage 03 Résidence Jardins Salambo Rue 18 Janvier Karam, Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa et le Quotidien datés le 11/8/2024.

2024R02130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 16/7/2024 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 23/7/2024 quittance n°M040390, enregistrée sous le n°24201049, Mr Imed Rahoui, cède à Madame Mounia Sdiri épouse Imed Rahoui, le fonds de commerce sis à l'ancien sanctuaire Station des TRAINS GHARDIMAOU destiné pour tous genres de commerce, exploité à vendre des collations TOP FIVE et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Mr Imed Rahoui H demeurant Cité Ennouhoud III n°22 GHARDIMAOU.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 30/7/2024.

2024R02132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté le 6/8/2024, enregistré à la recette des finances Dar Chaabene El Fehri le même jour, quittance n°M047457 enregistrement n°24202284.

Madame Khalida bent Mohamed Essehli CIN n°01693510, a vendu à Monsieur Mohamed Ben Habib Mehrez la totalité du fonds de commerce, exploité Café 1ère catégorie, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Dar Chaabene Elfehri. Les oppositions sont acceptées, entre les mains de la vendeuse, dans le délai de 20 jours, à son domicile sis à la rue du Caire Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15 Août 2024.

2024R02146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 5/8/2024 quittance n°M086561 enregistrement n°24205461 la société Kadar société unipersonnelle à responsabilité limitée enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1693392Q dont le siège social est sis au rond-point Echiraâ 4180 Houmet Essouk Djerba représentée par son gérant Anouar Fennani titulaire de la c.i.n n°09130100 demeurant à El Hachèn Djerba a vendu à Mr Ahmed Souissi sis à Mellita Djerba titulaire de la c.i.n n°03586410 la totalité du fonds de commerce existant à Houmet Ejwamaâ Djerba route Houmet Souk Ajim pas loin au rond-point Echiraâ destiné à tout commerce, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur Ahmed Souissi à sa Quincaillerie sise à la route de l'Aéroport Houmet Mellita Djerba et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal le temps du 13/8/2024.

2024R02151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé respectivement le 30 et 31 juillet et le 01 Août 2024, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 5/8/2024 sous le n°24204560, reçu n°M117802, la société «Goldén Land», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1339837Y, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal n°1339837Y, dont le siège social se situe à l'avenue Mohamed El Khames Bareket Essahel El Hammamet représentée par ses gérants Mr Ezzedine Ben Mtir Ben Amor Hmammed, demeurant à rue Taieb Azabi à Nabeul, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°06330869, et Mr Faycel Ben Rjeb Ben Sadok Hergli, demeurant à Nabeul de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°06383432, a vendu à la société «Dedikate Shop», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1538910Y, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal N°1538910Y, dont le siège social se situe à Rue Ibn Charaf Cité Erriadh à Sousse, représentée par son gérant Mr Wajdi Ben Naceur Ben Ali Mrigha, demeurant à Awled Hanachi à Chorbene, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°11817371, le fonds de commerce, exploité au local sis à l'avenue Mohamed El Khames Bareket Essahel El Hammamet dans le commerce des produits de maison, cadeaux, parfum, et jouets, avec tous ses éléments incorporels et notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse, la société «Dedikate Shop» au local dans lequel le fonds de commerce est exploité sous le nom de «Ali Baba» au local sis à l'avenue Mohamed El Khames Bareket Essahel El Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en langue Arabe n°12015 du 11/8/2024 et «Le Quotidien» en langue Française n°7181 du 11/8/2024.

2024S01024FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/7/2024 enregistré à Borj Elouzir Ariana le 30/7/2024, Quittance n°M065504, Enregistrement n°24203056, les héritiers de Monsieur Mouhamed Ali Youssfi Monsieur Mohssen Elyoussfi et Madame Samira Elhamemi, demeurant 20 Rue Mongi Bechikh Borj Elouzir Ariana, renoncent à leurs fils Monsieur Malken Youssfi, demeurant 20 Rue Docteur Mongi Belghith Borj Louzir Ariana, la totalité du fonds de commerce à usage des fruits secs et ses accessoires, sis au 20 Rue Mongi Bechikh Borj Louzir Ariana.

La vente a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 11/8/2024.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Sabrine Zahia l'avocate, 10 Rue Chedly Kallala Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

2024402043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 31/7/2024 et enregistré à la recette

des finances de Boumhal le 7/8/2024 quittance n°M052563 enregistrement n°24202618 Mr Fakher ben Fathi Loussif titulaire de la CIN n°05465644 a vendu à Mr Nadhem Ben Albachir Ben Ali Mohamed Rached titulaire de la carte CIN n°09920904.

Le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que station de lavage sis à la rue de l'Indépendance Boumhal.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à son adresse ras le Ma Sidi Morshed Siliana sud Siliana 6196 dans les 20 jours de la publication de la présente au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 10/8/2024.

2024402044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Anis Hrizi

2 Rue Labid Lafayette - Tunis

Tél : 98345041

Matricule fiscal : 770387/T/AP/000

Suivant acte s.s.p daté du 23/4/2024, enregistré à la R.F Sakiet Eddayer le 24/5/2024 sous le n°24201810 Quittance n°M043717. La Sté Les abattoirs CHAHIA ayant son siège à la Route de Sidi Salem km 1.5 Sfax, Représentée par son gérant Mr Nabil Jarmoud (cin 05725311) a vendu le fonds de commerce lui appartenant sis à la route Mahdia km 7 Sakiet Eddayer, à Mr Slim Ayadi (cin 08415834) demeurant à Rue Ennour n°24 Sakiet Eddayer.

Les éventuelles oppositions devront se faire à l'étude de l'avocat rédacteur de l'acte dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 6/7/2024.

2024402052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 12/7/2024 enregistré à la recette cité Ethadamon le 15/7/2024 sous n°24204565 quittance n°68079 Mr Issam Ben Amar Ben Mohamed Mejri a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial situé à l'Avenue Farhat Hached Elmnihla Ariana 2094 à Mr Mohamed Ben Fathi Ben Belguesem Elwasli.

Toute opposition sera rendue entre les mains de Maître Rabiaa El heni 13 avenue Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication cette annonce au Jort.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal «le Quotidien» le 31/7/2024.

2024402053FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 5/8/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 6/8/2024 Quittance n°066971 enregistrement n°24304148 Mr Sadok Ben Mansour Saad au nom de Mr Med Malek Ben Sadok Saad a loué à Mme Guirsain Aimena Ben Med tout le fonds de commerce de Fruits secs sis à la rue Abou Nassir 02 Elmourouj 5 Ben Arous.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de loyer dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/8/2024.

2024T00786FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/8/2018 enregistré à la recette des finances de Manar en date du 5/12/2018, n° de quittance M063313 n° d'enregistrement 18302432, Mr Mohsen ben Hamadi ben Taher a loué la totalité du fonds de commerce exploité en tout commerce à Mr Issam ben Jamel ben Youssef Djbi, dans le local sis à l'angle des rues Bouomrane et Hédi ben Drami n°16 Omrane supérieur Tunis.

2024R02152FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître El Ajouz Habib

Avocat à la cour de cassation

154 Rue Bab Souika Tunis

Tél : 24 339 896 / 55 939 896

000PA768223C

Les créanciers saisissants : Mme Asia CIN 00723433, Mme Sihem CIN 00553052, Mme Saloua CIN 00597945 Filles de Mr Hédi Ben Mohamed ben hadj Mohamed Essaadi.

Les débiteurs saisis : Héritiers de Riadh essaadi ; son épouse Donia Moussa et ses enfants Majeurs Eya, Amira, Mohamed Hédi.

Héritiers de Rached Essaadi ; son épouse Souad Laamari et ses enfants Majeurs Roua, Rima, Hédi Mounira Essaadi, Radhia Essaadi.

L'avocat du saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis 154 Rue Bab Souika Tunis.

Titre exécutoire :

- Jugement n°9023 Rendu par la chambre civile du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/11/2016 qui exige la vente de tout l'immeuble "soukna" objet du titre foncier 129799 Tunis

- Notification de l'huissier notaire n°8479 du 09-10/11/2017 et n°8628 du 19/9/2019 et n°8677 du 7/9/2020

- Jugement n°60378 Rendu par la cour d'appel de Tunis le 30/5/2022 qui confirme le jugement de 1ère instance.

- Notification de l'huissier notaire n°084/00 du 27/10/2022

- Jugement de la cour de cassation n°51390/51430 du 26/9/2023.

Le bien saisi :

Tout l'immeuble objet du titre foncier 129799 Tunis sis à 24 Rue Abderahman Mami Bardo.

La mise à prix :

La mise à prix de tout l'immeuble objet du titre foncier n°129799 Tunis a été fixée à quatre cent cinquante mille

dinars (450.000.000D) après la déduction du prix suite à l'autorisation du Tribunal le 16/7/2024.

Le tribunal et la date de la vente :

La vente de tout l'immeuble objet du titre foncier n°129799 Tunis aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis le Mardi 10/9/2024 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au sein dudit tribunal.

Les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation du gouverneur. Et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix aux moins et par l'intermédiaire d'un Avocat, conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédure civile et commerciale.

2024T00784VEPA1

Cabinet Maître Asma Bettaieb

23 Rue Arbi Kaba El Omrane Dl France Ville

Tél : 94.016.560

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Jenidi Adallah CIN n°04630249 demeurant à Ragba Tataouine /32 rue Amor Addassi Ezzahra/22 rue Turki Hammam Chut.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : les 883 m² de part indivise de TF n°42108 Ben Arous (1533 m²) sis à rue Turki n°2 Hammam Chut sur lequel a été édifiée une royale villa composée de 1/ sous-sol comprenant 4 chambres cuisine, toilette et un escalier, 2/ Un étage comprenant 3 chambres, salle de bain, et véranda non couverte 3/ un studio comprenant 2 chambres, cuisine, et toilette, 4/ une piscine avec un endroit pour filtrer et pomper l'eau 5/ un espace couvert, toilette, douche, véranda couverte, et local technique, la superficie de tous les bâtiments est de (383 m²) et les espaces extérieurs de (500 m²).

Mise à prix : 985.000.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi 11/9/2024 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2024T00791VEPA1

Vente aux enchères

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : Wassim Ben Mohamed Ben Abdallah Khelifi, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN numéro 06444329, domicilié à Touta - Grombalia - gouvernorat de Nabeul, (en sa qualité de créancier bénéficiaire du jugement).

2/ Le débiteur objet de la saisie : Youssef Ben Hamadi Ben Hamda Smati de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN numéro 06495194, domicilié à Touta - Grombalia - gouvernorat de Nabeul (en sa qualité de débiteur succombant).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est des parts à l'indivision de (26960 m²) du bien dénommé «Ardh Nouel», objet du titre foncier numéro 556176 Nabeul, sis à Cheikhet de Grombalia, sur le bord de l'Oued Jorf - délégation de Grombalia - Gouvernorat de Nabeul, dont la superficie totale est de 269600 m²). Les parts à l'indivision sont un terrain nu, de forme rectangulaire, sis parmi des terrains à vocation agricole, dont le passage est à travers un passage agricole ouvert au public, d'une largeur de 4 mètres de son côté Nord Est des parts objet de valeur, la mesure de son côté Nord et Sud est de 295 mètres et la mesure de son côté Est et Ouest est de 91.40 mètres, limitées au fond par un terrain planté de raisin à la propriété des héritiers Chtioui, à la Kebla par le bien immobilier à la propriété de Sassi Smati, à l'Est un passage agricole, à l'Ouest le reste du bien dénommé «Ardh Nouel», objet du titre foncier numéro 556176 Nabeul.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Cent trente-neuf mille quarante-deux dinars et 832 millimes (139 042 d 832) en plus des frais et des honoraires fixées.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au seize septembre deux mille vingt quatre (16-9-2024) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024R02142VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au - registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Mohamed Rached Ben Miled Achour, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 00199701, domicilié au numéro 4 Rue Djebel Atlas - Cité El Ghazala - l'Ariana, (en sa qualité de caution numéraire des dettes de la débitrice principale la société Achouria pour la distribution en la personne de son représentant juridique).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de vente, du titre foncier numéro 58713 Ben Arous, est sis à l'Avenue de la République - Hammam-Lif du gouvernorat de Ben Arous est composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Quant au rez-de-chaussée, il contient un atelier mécanique exploité par l'autrui, dont le sol est en ciment et le plafond est en dalle et un local inexploité dont le sol est en marbre et le plafond est en dalle avec une sedda supérieure à l'intérieur.

Quant au premier étage, il contient une large salle dont le sol est en marbre et le plafond est en plâtre avec un escalier en marbre au milieu qui part du rez-de-chaussée dans une superficie de 121m² alors que la superficie totale y compris sedda est de 255m².

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Trois cent quarante-neuf mille, cinquante-cinq dinars et huit cents quatre vingt neuf millimes (349.055 dt 889), auquel seront ajoutés les dépenses et les honoraires tarifiés.

6/ Date et lieu de l'enchère : En date du jeudi le dix-neuf septembre deux mille vingt quatre (19/9/2024) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024R02143VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Hamza Ben Bachir Azaiz, ayant la nationalité tunisienne, professeur, titulaire de la CIN numéro 01695167, domicilié à 11 Rue Al Ayyechi - Cité El Nasr - l'Ariana, (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie : Le bien immobilier objet de vente sont, premièrement, des parts à l'indivision (de 4245,714 parts à environ 4245,714 m²) du bien dénommé «Al-Naoura et Maddouri», objet du titre foncier numéro 590556 Nabeul, dont la superficie totale est de 14860 m². Les parts à l'indivision sont un terrain nu n°235, de forme rectangulaire, sis parmi des terrains à vocation agricole, dont «jawffan» est limité par un terrain n°237 à la propriété d'autrui, à l'Est par un terrain n°234 à la propriété d'autrui, à la kebla par un passage agricole, à l'Ouest un terrain n°236 à la propriété d'autrui. Deuxièmement, des parts à l'indivision (de 11751,429 parts à environ 11751,429m²), du bien dénommé «Al-Mamlouk», est un objet du titre foncier numéro 629362 Nabeul dont la superficie totale est de 41130m². Le terrain est de forme rectangulaire, à vocation agricole, et planté d'olives ayant un puits profond dont «jawffan» est limité par un bien foncier n°20338 de coté et un terrain n°237 et un passage agricole de l'autre coté, à l'Est est limité par un terrain n°236 à la propriété d'autrui, à la kebla et à l'Ouest par un passage agricole.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Quatre cents vingt-six mille, huit cents trente-huit Dinars et trois cents soixante-cinq Millimes (426 838 dt 365), auquel seront ajoutés les dépenses et les honoraires tarifiés comme suit :

La valeur des parts à l'indivision du bien objet du titre foncier n°590556, dénommé «Al Naoura et Maddouri», est estimée à soixante-quatre mille, quatre cents trente-deux Dinars et neuf cents cinquante-cinq Millimes (64 432d 955).

La valeur des parts à l'indivision du bien objet du titre foncier n°629362, dénommé «Al Mamlouk», est estimée à trois cents soixante-deux mille, quatre cents cinq Dinars et quatre cents dix Millimes (362 405d 410),

6/ Date et lieu de l'enchère : En date du lundi le vingt trois septembre deux mille vingt quatre (23/9/2024) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024R02144VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, SARL, RNE n°0718704N, dont le siège social est à route Mahdia km 25 Amra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Lobna Bent Mahmoud Akrout, titulaire de la CIN n°05278294, demeurant à la route Menzel Chaker km 4 Markez Damek Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax

(MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, tel qu'il figure dans le cahier des charges :

La totalité du titre foncier n°104704 Sfax qu'est la propriété de la partie saisie Lobna Akrout nommée «Hasna» située dans la zone khazenette délégation Sfax sud gouvernorat Sfax, qui consiste en un lot de terrain agricole d'une superficie 5287 m² située à route Menzel Chaker km 7 Sfax, exactement à un chemin part du bord ouest de la route susmentionnée et à une distance de 3 km environ d'elle et dans une zone dans lequel existe un empiètement de population, ses mesures de son coin nord- est à la direction sud où sa façade 59.25 m, puis vers l'ouest 84.70 m, puis vers le nord 64.30 m puis vers l'est 86.60 où il rencontre le coin de début de mesure, son entrée est à l'est où sa façade sur un chemin agricole, clôturé des deux cotés est et nord d'une tabia de vignes de figues et de ses deux cotés ouest et sud d'une tabia courte de sables, le réseau de l'eau et de l'électricité est à une distance courte de l'immeuble.

Mise à prix :

Cent quatre-vingt-quinze mille dinars (195.000.000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 situé à la zone 3 rue Ahmed Aloulou à coté de l'agence CNSS Sfax, le onze septembre deux mille vingt quatre (11/9/2024) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax2, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où il est déposé le cahier des charges.

2024X01049VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Pour le compte de la Société Younes Hached

Avocat

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71709742

MF : 1833516/A/M/000/P

Partie poursuivante : Union Internationale de Banques dument représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage El Menzah 8 Ariana pour le compte de la société YOUNES HACHED AVOCAT.

Partie saisie : - les héritiers de Souad Bent Ali Sherif en sa qualité de caution réelle solidaire :

1- Ahmed Ben Mohamed Ben Salah Eldagechi, domicile à la rue de la République numéro 55 bis Bardo, Tunis,

2- Salah Edin Ben Mohamed Ben Salah Eldagechi domicile à la rue de la République numéro 55 bis Bardo, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage El Menzah 8 Ariana. Pour le compte de la Société Younes Hached Avocat.

L'immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en un deuxième étage en cours de construction d'une superficie de 38 m² objet du titre foncier n°198747 Tunis nommé "degachi" y compris les parties communes et indivises dans le titre foncier n°69786 Tunis. Il se compose des mures en briques sans toit ni enduit. Il possède une entrée indépendante sur l'angle de l'impasse Menzel Bourguiba et rue Tunis impasse 2 le Bardo.

Les charges : L'immeuble saisi est grevé de :

- Hypothèque volontaire d'une valeur de 68.000,000 D inscrite le 27/11/2018 à Tunis (registre 3/18 n° 5679) au profit de l'Union Internationale de Banques

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/4/2024 (registre Tunis 24/02 n°793) au profit de la partie poursuivante.

Mise à prix après déduction de 40% : vingt deux mille quatre cent cinq dinars et 332 millimes (22.405, 332TND)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 10/9/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis1.

2024402057VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

SOCIETE HACHED YOUNES

Avocat

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 000/MA1833516/P

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) représentée par son Président Directeur Général, S.A, dont le siège social est sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 BP 1080-520 Tunis, domicilie élu au cabinet de son avocat Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana pour le compte de la Société Younes Hached Avocat.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana pour le compte de la Société Younes Hached Avocat.

Partie saisie :

1/ Mohamed Ben Mohamed Taher Ben Ibrahim Hosni, ouvrier demeurant à cité El Intilaka, 5 rue 6957 Tunis 10164, titulaire de la CIN n°04644675.

2/ Ibtissem Bent Salah Ben Hasen Haddad Epouse Hosni, secrétaire, demeurant à cité El Intilaka, 5 rue 6957 Tunis 10164, titulaire de la CIN n°08339187.

Titre de poursuite :

Hypothèque volontaire à hauteur de 40.000,000 dt inscrite le 3/8/2017;

Hypothèque volontaire à hauteur de 158.000,000 dt inscrite le 3/8/2017 ;

Hypothèque volontaire à hauteur de 25.000,000 dt inscrite le 29/01/2018 au profit de la BIAT.

L'immeuble saisi : les parts indivises soient 202 parts dans le TF n°51867 Tunis dénommé «Elhana 1242» sis à cité ettahrir (cité essaafa) - Mnihla l'Ariana - Gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie globale de 67290m² soit 67290 parts sur lequel est édifié une maison d'une superficie de 120 m² qui se compose d'un salon, trois chambres, SDB - douche, wc, une cuisine et un garage d'une superficie de 20 m² et un petit jardin. L'immeuble est équipé de Ch central, d'électricité, gaz et d'eau.

Les charges :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 40.000,000 dt inscrite le 3/8/2017 au profit de la BIAT.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 158.000,000 dt inscrite le 3/8/2017 au profit de la BIAT.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 25.000,000 dt inscrite le 29/01/2018 au profit de la BIAT.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 12/6/2024 au profit du saisissant.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à : 189.336,816 DT

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 16/9/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'Ariana.

2024402058VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB Identifiant Unique. N°0719413 J. Créancière hypothécaire saisissante.

Parties saisies :

Les Héritiers de feu Mohamed Habib BELHAJ, à savoir :

Sa veuve : - Faouzia Bent Hédi Hamdi.

Ses fils et filles :

- Sofiene Belhaj.

- Sima Bent Mohamed Habib Belhaj.

- Hatem Ben Mohamed Habib Belhaj

demeurant tous 20 Rue Mustapha Zemzem - Ouardia Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du titre foncier n°119119 Tunis dénommé «Michel Ange 1» consiste en un appartement à usage d'habitation au 3ème étage à droite du couloir. L'Immeuble se situe à l'angle de la rue de la Grande Bretagne et la rue flatzer Tunis (actuellement rue à l'Angle rue Houcin BOUZAIENE et la rue Khaireddine Barbarous) Tunis.

L'immeuble est composé de 4 étages (un étage au rez-de-chaussée et 3 étages), il y'a 3 porte principales dont 2 ouvrant sur la rue Houcine BOUZAIENE Tunis. De ce coté se trouve l'entrée B 53 qui est l'entrée principale de l'immeuble. La 3ème porte ouvrant sur la rue Khaireddine BARBAROUS Tunis.

L'appartement correspond à la parcelle n°34 du plan parcellaire du titre foncier n°58959 (actuellement n° 119119 Tunis).

- Contenances de l'appartement : contient : - un couloir avec placard - salon - 2 chambres à coucher dont une avec des placards. - une petite cuisine. - une chambre avec une douche et un lavabo. - salle d'eau.

- Etat du bâtiment : l'immeuble où se situe l'appartement objet des présentes est très ancien; L'état de construction de l'appartement est considéré moyenne, les plafond en dalles, le sol est revêtu de carrelage ordinaire, les murs en briques, les portes et les fenêtres en bois. L'appartement est équipé par l'électricité, l'eau potable et le gaz naturel.

- Superficie de l'appartement : correspond à la parcelle n°34 du plan parcellaire, d'une superficie de 80 m². Les propriétaires sont en effet copropriétaires dans l'indivision avec des proportions non définies dans le titre foncier n°119119 Tunis dénommé

«Michel Ange 1», la répartition et le partage de tous les appartements n'ont pas était établies.

L'appartement objet de la saisie est dans l'exploitation et l'utilisation des parties saisies. Il n'a pas de revenus ordinaires.

Mise à prix : Après réduction de 40 %.

Cent trente deux mille cinq cent quatre vingt et un Dinars et 568 Millimes (132.581,568) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience.

Mardi 10 septembre 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024402062VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise 32 Rue Hédi Karra Tunis. M.F. n° 013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Faouzia Bent Mohamed Moncef El Manaii, C.I.N n°00284794 demeurant 1 rue 6918 cité Intilaka Tunis.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société Chelbi de Matériaux de Construction, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

(Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

Situation géographique : l'immeuble se situe au bord de la rue 62625 cité Intilaka menant à l'avenue Ibn Khaldoun parallèle au chemin de fer, prés des services administratifs et commerciales, les sièges des banques et de la gare. L'immeuble se situe à 2,7 km du centre de la cité Ettadhamen par l'avenue Ibn Khaldoun, du centre ville de Tunis de 12,9 km, de l'aéroport de Tunis Carthage de 11,2 km et du port de La Goulette de 24 km.

Les parts font objet du titre foncier dénommé «Mounir Ben Habib Ben Mohamed EZZAYET» n°104649 Tunis composé de la parcelle n°1 d'une superficie de 337 m² qui correspondent à 337 parts indivises, qui se situe sur la rue n°62625 à la cité Intilaka Tunis.

L'immeuble objet de la vente couvre 103 m² (103/337) propriété de la partie saisie Faouzia Bent Mohamed Moncef EL MANAII, composé d'une parcelle de terrain rectangulaire sur laquelle a été bâtie une construction composée d'un rez-de-chaussée, et de 2 étages, et un local (laverie) sur la terrasse (3ème étage), avec une façade sur la rue 62625 cité Intilaka, avec un portail métallique pour protection.

Le rez-de-chaussée : d'une superficie de 98,25 m².

Le 1er étage : avec un accès par des escaliers, d'une superficie de 107,25 m².

Le 2ème étage avec un accès par des escaliers, d'une superficie de 107,25 m². Composé d'une grande salle d'exposition, une cuisine, salle d'eau et un bureau.

L'immeuble contient aussi un local (laverie) sur la terrasse (3ème étage) d'une superficie de 75 m². L'immeuble est délaissé et a été endommagé (par rapport à son état lors de l'expertise effectuée par le même expert en 2017, le carrelage a été arraché et endommagé à tous les étages, les portes et fenêtres ont été enlevées. Le carrelage des escaliers a été arraché, les spots d'éclairage au staff du fond sont tous endommagés.

L'expert a constaté à l'occasion de l'exécution de l'ordonnance sur requête n°14766 que l'immeuble est dans le même état que celui en date de l'expertise précédente, un portail métallique a été installé pour protection. Le marbre du comptoir au rez-de-chaussée a été arraché.

L'immeuble est en très mauvais état, en ruine et non entretenu.

L'expert a constaté que la structure du bâtiment est classique, composée de colonnes et de poutres en béton armé, avec une dalle en béton, des murs extérieurs en pierres épaisseur 25 cm, des murs intérieurs en briques épaisseur 10 et 15 cm. Le plafond en staff dé plâtre.

La superficie couverte extra-muros du bâtiment est de 387,75 m² détaillées comme suit : rez-de-chaussée : 98,25 m². - 1er étage : 107,25 m². - 2ème étage : 107,25 m². - local laverie : 75 m².

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Cent seize mille cent vingt huit dinars et 800 Millimes (116.128,800) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Mardi 10 septembre 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

Cent seize mille cent vingt huit dinars et 800 Millimes (116.128,800) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Mardi 10 septembre 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024402063VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres

Cession de l'ensemble de la société les Fonderies J.F

Capital social : 1 500 000 DT

Rue de la physique Z.I Ben Arous 2013 Tunisie

MF : 001892C/A/M/000

R.C : B147651998

CNSS : 058651-63

En application du jugement du premier ressort, rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 16 avril 2019 (règlement judiciaire affaire n°257/2015), ordonnant la cession totale de la société les Fonderies J.F, à un tiers, le commissaire à l'exécution Monsieur Faouzi Ben Salem, lance un appel d'offres pour la vente de la totalité de ladite société.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du cabinet du commissaire à l'exécution, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul, contre le paiement de la somme de cent dinars non restituable.

Les offres doivent être adressées sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception avec la mention «A ne pas ouvrir», offre F.J.F, au nom de Monsieur Faouzi Ben Salem, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul et ce au plus tard le 16 septembre 2024.

Pour les plus amples renseignements, à contacter les N° suivants : fixe 72.230.011 mobile 98.792.293 e- mail : bureau.bsf@gmail.com

2024R02147VEPA2

Décision de Changement du syndic de faillite

Société Mahdia REGULELEC

Identifiant Unique : 0034455N

Adresse : 284 avenue Habib Bourguiba Mahdia

En vertu de la décision de la Chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 25 juin 2024, a été décidé de remplacer le syndic de faillite Makrem Ben Abderahmen par le syndic de faillite Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El Medina, 1er étage, Bureau n° B13, Sousse - 4000, et rendre le dossier à Madame le juge commissaire pour continuer les opérations de faillite conformément au jugement n°15/2017 en date du 17/12/2019 qui a déclaré la faillite de la société Mahdia REGULELEC et la faillite du gérant Fathi Ben Salem Nairi.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024S01021VEPA2

Appel d'Offres pour la troisième fois, dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Capital social : 852 500 DT

Siège social : Rte Zeramdine, Km 3 Jemmel

Identifiant Unique : 0039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°177 rendue le 29/6/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la troisième fois après réduction du prix, pour la vente de l'unité de production de la société SOTRAPOC, en faillite, en lot unique.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 200 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 27 septembre 2024 (27/9/2024). Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 98409 208.

2024S01022VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance Grombalia

AFF : 117 distribution

Par décision de Mme le juge commissaire auprès du TI de Grombalia, chargée de distribution et vu le reçu de consignation n°M037259 en date du 10/5/2023 auprès de la trésorerie générale de Nabeul en date du 21/12/2023 selon reçu n°C2300726, vu la liste des créanciers et leurs professions et adresses et conformément à la demande de collocation faite par maître Abdelaziz Jabeur au nom de Mr Elkamel Abdelaziz contre la Sté Hôtel miramar sa Hammamet IDU E0022832, dans le cadre de l'aff n°117 accompagnées des pièces et de listes de créanciers et opposants, en effet il a été décidé l'ouverture de distribution du montant consigné 341.738.759 dinars en conséquence tout intéressé désirant participer à la distribution du montant consigné de présenter dans le délai de 30 jours à partir de parution de la présente annonce au JORT les pièces justificatives de sa créance par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal concerné sous peine de forclusion.

La présente insertion a été rédigée conformément aux articles 464 et 466 cpcc et à titre de rappel l'art 468 stipule «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2024S01025VEPA2

Appel d'offre pour la vente d'un bien immobilier non Immatriculé

Société Générale de Transport de Marchandises «SOGETRAM»

Société anonyme

Siège social : Rue Abou el Kacem Chebbi - Gabès

MF : 034085G

N° RC : B1120241997

Jugement de Faillite n°17 du 5/4/2004

Dans le cadre de l'affaire n°17 de la société «SOGETRAM» et selon la

décision de Madame le juge commissaire de la faillite, le syndic de la faillite Adeljelil BOUCHAALA informe le public qu'il met à la vente un bien immobilier non immatriculé d'une superficie de 28251 m², situé à Laamarat Route principale n°1 Km 20 Gabès et ce à compter de la publication du présent avis.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre doit retirer le cahier des charges, auprès du secrétariat chargé du suivi de ladite faillite du Tribunal de 1ère instance de Gabès, ou du bureau du syndic de faillite.

La visite du local peut être effectué tous les jours ouvrables entre 8 H et 12 H après fixation d'un rendez-vous préalable avec le syndic de faillite.

Les offres doivent être adressées sous plis fermé en portant que les mentions suivantes «offre d'acquisition de bien immobilier non immatriculé à ne pas ouvrir» au bureau de syndic de faillite sis à la Route de Gremda Km 0.5 Immeuble Assma palace Sfax Tél : 74404617 - 98411940 au plus tard le Vendredi le 13/9/2024 à 17H pour son instruction par la chambre commerciale le 23/9/2024.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le bureau de Syndic de Faillite.

2024X01047VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 10 septembre 2024 à 13 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation ;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 et approbation des conventions,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Nomination de nouveaux administrateurs,

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024R02161SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au siège social de la société Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 10 septembre 2024 à 12 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation ;

2- Modification de l'article 21 des statuts de la Société ;

3- Suppression de l'article 22 des statuts de la Société;

4- Pouvoirs en vue des formalités.

2024R02162SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYCLINIQUE SYPHAX

SA au capital de 12 500 000 dinars

Siège social : Route de Gremda Km 2.5 - Sfax

Identifiant unique / MF : 1294028A/A/M/000

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la POLYCLINIQUE SYPHAX sera tenue le lundi 9 septembre 2024 à 18H au siège social de la société dont le récépissé a été déposé le 9/8/2024 sous numéro 2024887909 au registre national des entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'assemblé générale ordinaire

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

- Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Autorisation de procéder aux notifications légales nécessaires

- Questions diverses.

2024X01042SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 6/9/2024

BioPack Tunisia

Société anonyme

Au capital de D.25.000.000

Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazeli - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 1575464F

CNSS : 59842229

Le Conseil d'Administration de la société Biopack Tunisia SA convoque tous les actionnaires de Biopack Tunisia SA à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, le 6 septembre 2024 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Augmentation du capital de la société de D.5.000.000 par l'émission de 5.000.000 actions d'un nominal de (1) dinar chacune à libérer du quart à la souscription,

b/ Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

c/ Questions diverses ;

d/ Pouvoirs à donner.

202442045SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société anonyme

Capital social 180.457.400 Dollars (équivalent à 221.962.602 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 septembre 2024 à 10h à l'hôtel Laico Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Augmentation du capital social.

- Modification de l'article 06 des statuts.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2024402064SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUE

Société anonyme

Capital social 16.200.000 dinars

Matricule fiscal : 447222RAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 septembre 2024 à 11h à l'hôtel Laico Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Réduction et augmentation du capital social.

- Modification de l'article 06 des statuts.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2024402065SANB3